

Jeunesse et musique - Newsletter n° 3

Mesdames, Messieurs,
Chères amies, chers amis du programme Jeunesse et musique,

Ce troisième bulletin de nouvelles informe au sujet de l'avancement et des résultats du programme J+M depuis août 2016.

Nous vous prions de le transmettre à toutes les personnes potentiellement intéressées. La newsletter est également disponible en ligne sur le site du programme :

www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique

➤ **État actuel du projet**

Depuis septembre 2016, cinq modules de base ont été organisés – 4 en allemand (2 à Berne, 1 à Zurich et 1 à Bâle) et 1 en français (Fribourg) – qui ont réuni chacun 20 à 25 participants. Faute d'un nombre suffisant d'inscriptions, le module en italien prévu au Tessin a dû être annulé. Les dates des modules de base pour le premier trimestre 2017 sont publiées ; les personnes admises à la formation peuvent s'inscrire dès à présent.

Le manuel pour moniteurs/monitrices J+M est disponible en ligne. Début 2017, il sera complété avec des informations destinées aux organisations de musique ainsi qu'aux formateurs et experts J+M.

Le dépôt de demandes de contributions pour cours et camps J+M est possible de suite sur la [plateforme FPF de l'OFC](#). Veuillez noter que les demandes n'ont une chance d'être acceptées que si les cours/camps sont placés sous la conduite et la responsabilité globale de moniteurs/monitrices titulaires du certificat de formation J+M.

Les premiers modules de formation musicale (partie intégrante de la formation de moniteur/monitrice J+M) sont en voie d'élaboration. Ils seront proposés dès janvier 2017 et publiés au fur et à mesure sur le site du programme J+M. Le module de direction chorale de la SKJF aura lieu en janvier 2017 à Soleure.

Les inscriptions au premier module de formation pédagogique (18/19 mars 2017) sont ouvertes jusqu'au 1^{er} février 2017.

Nous avons reçu à ce jour plus de 200 inscriptions pour la formation de moniteur/monitrice J+M. Une centaine de candidats et candidates ont déjà achevé la formation et obtenu le certificat qui les habilite à tenir des cours et camps J+M.

➤ **J+M dans les écoles de musique, les écoles primaires et du secondaire II**

L'OFC a élaboré un document sur le positionnement des écoles de musiques et des écoles de la scolarité obligatoire au secondaire II dans le programme J+M d'entente avec l'ASEM et l'ASME. Les écoles de musique qui sont subventionnées par la ville, le canton et la commune peuvent offrir des cours et camps J+M en dehors de leur enseignement musical ordinaire (p. ex. camps de musique, académies de musique, projets

d'intégration et de coopération avec des écoles et autres institutions). Les écoles primaires et du secondaire II peuvent quant à elles proposer au titre du programme J+M des camps de musique avec des classes, des ensembles et des chœurs, aussi pendant la période scolaire. Les offres doivent être annoncées dans la catégorie « Offres J+M des écoles de musique, des écoles primaires et du secondaire II ».

Informations plus détaillées sur le site du programme J+M : [Positionnement des écoles de musiques et des écoles de la scolarité obligatoire au secondaire II](#)

➤ **Personnes accompagnantes**

Les cours et camps J+M doivent être placés sous la conduite et la responsabilité globale d'un moniteur/d'une monitrice avec certificat J+M.

Selon le nombre de participants aux cours/camps J+M, il pourra s'avérer nécessaire de faire appel à des accompagnant-e-s. Ces personnes doivent être qualifiées pour assumer les tâches – organisationnelles, d'encadrement ou musicales – qui leur seront confiées. Le moniteur/la monitrice J+M en charge du cours/camps répond de l'engagement de personnes accompagnantes adéquates.

➤ **Allocution de la directrice de l'OFC**

L'allocution prononcée par la directrice de l'OFC, Mme Isabelle Chassot, à l'occasion du séminaire « coup d'envoi » avec les formateurs et experts J+M, fin août 2016, contient d'importantes déclarations sur les perspectives du programme J+M. L'allocution est disponible [en ligne](#).

➤ **Poursuite de la collaboration avec l'organe d'exécution**

La collaboration entre l'OFC et l'organe d'exécution a fait ses preuves en 2016 et les objectifs prédéfinis ont été très largement réalisés. Ce pourquoi l'OFC a prolongé le contrat avec Res Publica Consulting AG d'une nouvelle année.

➤ **Contact**

L'organe d'exécution répond volontiers à toute question sur le programme J+M et l'organisation des modules de formation :

Programme J+M, c/o Res Publica Consulting AG, Helvetiastrasse 7, 3005 Berne

Tél. +41 31 922 27 57 ; e-mail : jugend-und-musik@rpconsulting.ch

Site du programme J+M : www.bak.admin.ch/jeunesse-et-musique

Avec nos meilleures salutations

Direction du programme J+M